

Lusanger

OF du 6/11/2025

Enquête publique pour le Plan local d'urbanisme

Une enquête publique est en cours, ouverte pour la révision du plan local d'urbanisme. La commune veut modifier la délimitation du périmètre des abords de l'église du Vieux-Bourg.

Jusqu'au 5 décembre, le dossier version papier, peut être consulté à la mairie, aux heures d'ouverture (du lundi au vendredi, de 9 h à 12 h 30 et le lundi et vendredi, de 14 h à 16 h). Il est aussi sur le site www.mairie-lusanger.fr. Un poste informatique est mis à disposition à la mairie.

Les habitants peuvent déposer leur avis et remarques sur le registre d'enquête en mairie, ou par courrier

adressé au commissaire enquêteur (en mairie, 20, place de l'Église), ainsi que par courriel (revision.plu.lusanger@gmail.fr).

Le commissaire enquêteur recevra en mairie, samedi 15 novembre, de 9 h à 12 h 30, mardi 25 novembre et vendredi 5 décembre, de 14 h à 17 h 30. Son rapport et ses conclusions seront rendus publics à compter du 7 janvier, en mairie et sur le site Internet de la commune durant un an.

Le conseil municipal, amené à délibérer sur cette révision du Plan local d'urbanisme, pourra au vu des résultats de l'enquête décider d'apporter des modifications au projet.

Lus en Général



N°307 NOVEMBRE 2025

ISSN 2800-3128



SOMMAIRE

Page 1 : Commémoration de l'Armistice du 11 novembre

Pages 2-3 : Vie communale

Pages 4-5 : Infos pratiques Informations municipales

Page 6 : Avis d'enquête publique : PLU et urbanisme

Page 7 : Actualités - Société - Solidarité - Sorties

Page 8 : Semaine du goût et halloween au restaurant scolaire

COMMÉMORATION ARMISTICE

11



1918



La commémoration du 107 anniversaire de l'Armistice du 11 novembre 1918 aura lieu le mardi 11 novembre 2025.
10 h 45 Rassemblement à la mairie
11 h 00 Cérémonie au monument aux Morts.
avec la participation des écoles.
A l'issue, un vin d'honneur sera servi
à la salle des Menhirs.
Vous êtes tous conviés à y participer.

**AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE SUR
LA REVISION DU PLU ET DE LA DELIMITATION DU PERIMETRE
DES ABORDS DE L'EGLISE DU VIEUX-BOURG
Du 03/11/2025 9 h au 05/12/2025 17 h 30**

>Objet de l'enquête : Révision du plan local d'urbanisme et de la délimitation du périmètre des abords de l'église du Vieux-Bourg.

> Où consulter le dossier d'enquête publique ? Pendant la stricte durée de l'enquête :
à la Mairie de Lusanger, 20 Place de l'Eglise, 4459 LUSANGER,
du lundi au vendredi de 9 h à 12 h 30 et le lundi et vendredi de 14 h à 16 h
Sur le site : www.mairie-lusanger.fr
Sur le poste informatique à votre disposition à la mairie.

> Comment donner son avis sur le dossier ? Pendant la stricte durée de l'enquête :
Sur le registre d'enquête papier disponible en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;
Par courrier au commissaire enquêteur :
Commissaire enquêteur PLU, Mairie, 20 Place de l'Eglise —44590 LUSANGER
Par courriel à : revision.plu.lusanger@gmail.fr

Lors des permanences du commissaire enquêteur, M. ALLABATRE, en mairie :
Lundi 3 novembre 2025 de 9 h à 12 h 30
Samedi 15 novembre 2025 de 9 h à 12 h 30
Mardi 25 novembre 2025 de 14 h à 17 h 30
Vendredi 5 décembre 2025 de 14 h à 17 h 30

> Comment consulter les observations déposées ?

A la mairie et sur son site de la mairie, dans les meilleurs délais et sous réserve des moyens disponibles.
La mise en ligne des observations déposées ne fera pas l'objet de mesure d'anonymisation des données à caractères personnelles, tout dépôt sera considéré comme incluant l'accord du déposant pour leur communication.

> Où se renseigner à l'issue de l'enquête ?

Le 07/01/2025, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront accessibles au public en Mairie et sur son site internet pendant un an.
Le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la Révision du PLU et de la délimitation du périmètre des abords de l'église du Vieux-Bourg ; il pourra, au vu des résultats de l'enquête, décider d'apporter des modifications au projet en vue de cette approbation.

> Personne publique responsable du projet : La commune de Lusanger.



URBANISME

DÉCLARATION PRÉALABLE : 14/10/2025 : Madame Agathe BIGREL, 2 l'Agland, piscine.
28/10/2025 : Société WORLDSUN, 30 rue du Relais de Poste, panneaux photovoltaïques.
04/11/2025 : Benjamin PHILIPPON, 3 La Chaussée, panneaux photovoltaïques.

Vous avez un projet d'urbanisme : clôture, agrandissement de votre maison d'habitation, garage ou tout autre travaux qui sont visibles de l'extérieur, **une déclaration d'urbanisme est obligatoire**.

Si vous souhaitez échanger sur votre projet, un rendez-vous peut être utile avec le service urbanisme au 02 40 07 83 08.

2 possibilités s'offrent à vous pour déposer un dossier :

- En ligne : <https://ccc.urba.netagis.fr/NetADS/sve/CCCD44>
- En déposant le dossier papier. Le nombre d'exemplaires demandé dans le cerfa devra être respecté.